

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville
Agence Nationale du Foncier Urbain
Direction de l'Administration et des finances



AVIS DE CONSULTATION
N°003/DAF/DG/ANFU/2025

L'Agence Nationale du Foncier Urbain « ANFU » lance une consultation **ayant pour objet Acquisition et installation de mobilier de bureau au profit de l'Agence Nationale Du Foncier Urbain.**

La présente consultation s'adresse uniquement aux personnes physiques et/ou morales soumissionnant seules ou dans le cadre de groupements momentanés d'entreprises, dans le domaine de la commercialisation en gros ou en détail de mobilier de bureaux, ayant un registre de commerce avec le Code y afférent à l'acquisition et l'installation du mobilier de bureau et des capacités techniques et financières pour la fourniture du mobilier objet du cahier des charges.

Les candidats qualifiés et intéressés par le présent avis sont invités à se présenter au siège de l'ANFU, auprès de la Direction de l'Administration et des Finances, sise à Cité 380 logts Said hamdine N°01 commune de Bir Mourad rais, munis de leurs cachets ronds, afin de retirer le cahier des charges. Le retrait s'effectuera contre un paiement non remboursable de deux mille dinars (2000 DA), à verser auprès du Département Finances et Comptabilité / La Caisse.

Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou son représentant désigné à cet effet.

Les offres doivent être composées :

- 1-D'un dossier de candidature : voir article A/ 12 du cahier des charges.
- 2- D'une offre technique : voir article B/ 12 cahier des charges.
- 3- D'une offre financière : voir article C/ 12 cahier des charges.

A/Le Dossier de Candidature comprend

- Une déclaration de candidature dûment renseignée, datée et signée selon modèle en annexe ;
- Une déclaration de probité dûment renseignée, datée et signée selon modèle en annexe ;
- Les statuts pour les sociétés ;
- Le casier judiciaire du gérant (à fournir uniquement s'il ne porte pas la mention néant) ;
- Copie du registre de commerce électronique ;
- Délégation de pouvoirs, dans le cas où le signataire n'est pas gérant de l'entreprise ;
- L'attestation d'agrément pour les distributeurs agréés ;
- Capacités financières : Les bilans financiers, comprenant les tableaux de compte des résultats (TCR), des trois dernières années (2022, 2023 et 2024) visés par l'institution des impôts ;
- Références du soumissionnaire, justifiées par des attestations de bonne exécution de marchés exécutés durant les dix (05) dernières années (2020, 2021, 2022, 2023 et 2024) délivrées et dûment signées par les services contractants comprenant l'objet du contrat et la date de sa réalisation ;
- Le jugement du tribunal si l'entreprise est en redressement judiciaire.



En vertu des dispositions des articles 67 et 69 du décret n°15-247 précité, les pièces suivantes sont **uniquement exigées** à l'attributaire du contrat dans un délai de 10 jours à compter de la date de sa saisine :

- Copie de l'attestation CNAS et C.A.S.N.O.S ;
- Extrait de rôle apuré ou accompagné d'un échéancier en cas de dette en cours de validité à la date de la soumission ;
- Copie du numéro d'identification statistique (N°NIS) ;
- Copie de la carte d'immatriculation fiscale (NIF) ;
- Copie de l'attestation justifiant l'accomplissement de la procédure de dépôt des comptes sociaux, délivrée par le centre national du registre de commerce ;
- Le casier judiciaire du gérant (s'il ne porte pas la mention « néant »).
- Attestation de solvabilité bancaire récente.

B/ Offre technique :

- Une déclaration à souscrire dûment renseignée, datée et signée et portant le cachet du soumissionnaire selon modèle en annexe ;
- Le présent cahier des charges incluant l'instruction aux soumissionnaires paraphé, daté et signé par le soumissionnaire avec la mention « lu et accepté » ;
- Le cahier des prescriptions techniques avec la mention « lu et accepté » ;
- Le cahier des prescriptions spéciales (projet de contrat), daté, paraphé et dûment signé par le soumissionnaire avec la mention « lu et accepté » ;
- Calendrier de livraison et d'installation ;
- Les lettres d'engagement concernant les délais de livraison, de garantie et de service après-vente selon modèles joints au cahier des charges ;
- Le mémoire technique : établi selon le modèle joint au cahier des charges, en réponse au cahier de prescriptions techniques, et est argumenté de tous documents (photos, vidéo, prospectus en couleurs, CD ROM et autres) ;
- Le certificat d'origine de l'ensemble des marques proposées ;
- Copie de la délégation de représentation et/ou partenariat en Algérie établie par la filiale mère de l'année en cours ;
- L'attestation de conformité du fabricant des équipements proposés ;

C/ Offre financière : contient :

- La lettre de soumission (renseignée et signée datée selon modèle en annexe) ;
- Le bordereau des prix unitaires (BPU), dûment rempli, daté et signé par le soumissionnaire ;
- Le détail quantitatif et estimatif (DQE), dûment rempli, daté et signé par le soumissionnaire.

Les offres technique et financière et le dossier de candidature, devront être accompagnés des documents exigés dans le cahier des charges et doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée, sous enveloppe principale anonyme portant que la mention suivante :

Agence Nationale du Foncier Urbain « A.N.F.U ».
Direction de l'Administration et des finances
Cité 380 logts Said hamdine N°01 commune de Bir Mourad rais

Avis de consultation n°003/DAF/DG/ANFU/2025

« Acquisition et installation de mobiliers de bureaux pour les directions Régionales de l'Agence Nationale du Foncier Urbain »

« À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »



La durée accordée pour la préparation des offres est de Quinze (15) jours, à compter du 04 أوت 2025

La date fixe et l'heure limite de dépôt des offres sont fixées au dernier jour de préparation des offres soit le 10 أوت 2025 de 08h00 à 12h00. Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissions qui parviennent après la date de dépôt des plis ne seront pas prises en considération.

Les soumissionnaires sont conviés à assister à l'ouverture des plis, qui aura lieu en séance publique, le même jour correspondant à la date fixe du dépôt des plis à 13h00 à l'adresse précitée.

Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de 90 jours à compter de la date de dépôt des plis, augmente de la durée des préparations des offres.

